



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON D'ARRAS 1  
COMMUNE DE NEUVILLE-SAINT-VAAST

**COMPTE RENDU DU 16 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt le 16 septembre à 20 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS, Maire, en suite de convocation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

L'appel des conseillers est fait, le quorum est atteint, présence de tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur François LEGAY excusé et Madame Martine DOUAY l'assemblée peut délibérer valablement

Mme Nathalie DECOUPIGNY excusée avec pouvoir à M PUCHOIS

Monsieur Jérôme RUFFIN arrivera vers 20h15.

Étaient présents : Messieurs PUCHOIS Jean-Pierre/FOURNIER David/DUPUIS Frédéric/GOURGUECHON Philippe/DURIER Arnaud/LEGAY Sébastien/DELREUX Daniel/VEGA Grégory

Mesdames BERTRAND Sylvie/LANGHAM Nathalie/DUBUS Anne/REHABI Sandrine/CONDAMINE Estelle/PRZYBOROWSKI Virginie/CLEMENT Aymie.

Formant la majorité des membres en exercice.

M Sébastien LEGAY a été désigné comme secrétaire de séance.

Mme Géraldine BRESSON est désignée comme secrétaire administrative.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques au sujet du compte-rendu précédent : non, les débats peuvent commencer.

Madame Anne DUBUS intervient et souhaiterait lors des prochaines réunions, disposer sur la table du conseil, du dernier compte-rendu.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres de bien vouloir accepter l'ajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour ; à savoir :

- Devis sur l'étude de sol pour l'espace associatif
- Devis sur le raccordement orange dans le cadre du dossier de l'espace associatif

⇒ **Les membres acceptent les 2 points supplémentaires.**

## I.COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire présente le sujet.

En date du 2 juin, un mail a été réceptionné en provenance de la Direction Générale des Finances Publiques nous enjoignant de bien vouloir procéder au vote des membres de la CCID (et ce peu de temps après les élections municipales).

Cette commission tient un rôle central dans la fiscalité directe locale et son installation nécessite des propositions de commissaires de la part du Conseil Municipal.

La commission doit être composée :

- du Maire
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants (cas lorsque la population est inférieure à 2000 habitants).

Nous avons à Neuville procédé à la désignation des membres le 27 mai.

Mais, un formalisme nous oblige à rendre un tableau dans lequel nous aurons préalablement inscrits la liste des personnes **proposées** en nombre double.

La **désignation** des commissaires doit-être effectuée par le directeur des finances publiques.

Madame DUBUS demande des informations.

Il rappelle que les **6 titulaires** sont : David FOURNIER-Philippe GOURGUECHON-Arnaud DURIER-Nathalie DECOUPIGNY-Bernard LEGAY-Jean LEROUX.

Les **6 suppléants** sont (après avis auprès de ces derniers) : Jean -Marc FIQUET-José MONIEZ-Marc DEGARDIN-Régine PIMBERT (1 personne extérieure), Madame Anne DUBUS et Monsieur Sébastien LEGAY se proposent, **les membres acceptent (16 POUR) et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.**

## II.COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (Arrivée de M Jérôme RUFFIN).

Monsieur le Maire explique le sujet. En 2011, la CUA a mis en place une CIID dont les compétences sont exercées sur le territoire communautaire et qui intervient en lieu et place des commissions communales pour participer à la mise à jour des bases d'imposition des locaux commerciaux et industriels et biens assimilés par l'administration fiscale.

Cette commission est composée de 11 membres (1 président et 10 commissaires).

La durée du mandat est la même que l'organe délibérant de l'EPCI.

Les commissaires et leurs suppléants sont **désignés** par le directeur des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par l'organe délibérant sur **proposition** de ses communes membres.

Nous devons donc communiquer la liste a minima d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant (par délibération).

David FOURNIER prend le relais et explique qu'il s'agit d'un représentant de la commune pour la partie professionnelle des locaux commerciaux et industriels.

Monsieur le Maire suggère M FOURNIER de par sa position au conseil en tant qu'adjoint aux finances.

**Les membres acceptent (17 POUR) et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.**

## III.DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CLECT.

Suite à l'installation en juillet dernier du conseil communautaire de la CUA, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges consécutives aux transferts de compétences doit être créée au sein de la CUA.

La CLECT a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI. Elle assure l'équité financière entre les communes et la CUA en apportant transparence et neutralité des données financières.

Sa composition est fixée à 47 membres dont un représentant par commune et deux représentants pour la ville d'Arras.

Monsieur le Maire poursuit l'explication en détaillant le fait que lorsqu'on perd une compétence, qui part à la CUA, elle nous attribue un montant en compensation.

Monsieur le Maire suggère de nouveau M FOURNIER de par sa position au conseil en tant qu'adjoint aux finances.

**Les membres acceptent (17 POUR) et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.**

#### IV. CONVENTION AVEC L'UNIVERSITE D'ARTOIS

Chaque année, à l'Université d'Artois, un projet tuteuré est mené avec des étudiants sur un territoire local, ce projet est en lien avec des étudiants de licence professionnelle aménagement paysager, gestion différenciée.

Cette année, Sébastien LEGAY propose qu'une convention de partenariat soit signée avec Neuville Saint Vaast et l'Université d'Artois afin qu'un projet d'expertise soit mené sur les espaces communaux.

Cette expertise n'engage pas la commune sur la réalisation des objectifs proposés.

Un accord de principe vous avez déjà été demandé, reste à finaliser avec la signature de la convention.

Madame BERTRAND poursuit son explication en binôme avec Monsieur LEGAY Sébastien.

A compter du lundi 21 septembre, 7 à 8 étudiants seront présents sur le secteur.

**Un échange a lieu entre les membres. Ils valident la convention (17 POUR) et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.**

#### V. MAITRISE D'ŒUVRE DE LA CUA POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX DE L'IMPASSE BEAUJEAN

2 délibérations à prendre, à la demande de Monsieur Lantoine de la CUA :

- délibération pour confier la maîtrise d'oeuvre à la CUA
- délibération pour effacement de réseaux

Madame BERTRAND explique qu'il s'agit de travaux à acter pour 2021.

Monsieur VEGA demande quels seront ensuite les travaux à effectuer dans la commune, Madame BERTRAND (en corrélation avec la commission travaux) opte pour la rue de Vimy très abîmée, puis le terrain à aménager (acheté derrière l'ancienne salle des fêtes) puis le bourg à aménager.

Monsieur RUFFIN s'interroge sur notre pouvoir de décision en la matière.

Monsieur le Maire et Monsieur FOURNIER lui expliquent que la CUA a la technicité nécessaire, prépare les dossiers, la mairie conserve la maîtrise d'œuvre.

Pour la rue de Vimy par exemple, il a été préférable de ne faire qu'une partie de la rue, sachant que nous puissions dans l'enveloppe que la CUA nous attribue.

Egalement il sera probablement question de places de stationnement.

Madame REHABI suggère qu'il soit fait une réunion avec les riverains afin de leur demander leur avis et de leur présenter le projet.

Les membres valident les 2 suggestions de délibérations de maîtrise d'œuvre et d'effacement des réseaux impasse Beaujean et autorisent M le Maire à signer les documents y afférents (17 POUR).

Madame BERTRAND profite du débat afin de faire valider le futur dossier d'éclairage public en led Impasse Beaujean, les membres acceptent (17 POUR) le principe et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

## VI. GEOREFERENCEMENT (DEVIS JOINTS)

La société GEOPALE est choisie par marché à bon de commande pour réaliser le référencement des réseaux de l'éclairage public dans toutes les communes.

Depuis le 1er janvier 2020, l'obligation est que le réseau doit être classé en classe A : c'est à dire que la précision de référencement des réseaux doit pouvoir être enregistré à 40 centimètres près, tant au niveau de la longueur, largeur, hauteur.

2 prestations possibles sont proposées aux communes ; le choix est à faire entre :

- plan avec cadastre, géodétection et géoréférencement
- plan avec levée topographique (levée des bordures, levée topographique qui suit le réseau).

La 1ère formule s'élève à 6360.00 TTC pour 5 kms linéaire.

La seconde s'élève à 12360.00 TTC pour 5 kms linéaire.

Madame BERTRAND s'appuie sur les informations de M FOURNIER à savoir que nous aurions environ 12 kilomètres de réseaux d'éclairage public.

Au vu du tarif, Monsieur RUFFIN s'interroge sur le besoin de 2 passages pour diagnostiquer les réseaux avant de valider le devis.

Madame BERTRAND posera la question au représentant de la société.

Les membres du fait du caractère obligatoire de la mission acceptent le devis avec l'entreprise Géopale et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents (17 POUR).

## VII. DELIBERATION SUR LA SUBVENTION POUR LE FONDS AMENAGEMENT RURAL DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FARDA)

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame BERTRAND. Celle-ci indique que nous avons obtenu un accord pour la subvention FARDA concernant la réfection de la couverture et isolation pour l'école primaire, elle ne sera versée qu'après la production d'une délibération du conseil municipal.

Les membres acceptent de faire valoir droit à la subvention (17 POUR) et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

### VIII. ACHAT DE MATERIELS POUR ESPACES VERTS

Madame BERTRAND présente le dossier. Elle a été épaulée par Mme CLEMENT.

Après avoir fait un point avec les agents communaux, elle a constaté qu'ils manquaient de matériels ou la vétusté de certains d'entre eux. Après une explication sur les outils actuels, des devis ont été demandé pour des matériaux tels que taille haie sur perche-élagueuse sur perche électriques le tout sur batterie quant à la pénibilité et laissant ainsi la possibilité d'inter changer les batteries en fonction du matériel utilisé. Ainsi qu'une débroussailleuse avec réciprocatore et une tondeuse kit mulching.

L'entreprise VERCIM de Tilloy-les-Mofflaines a proposé un devis de 2956.80€ TT ; les membres après en avoir débattu acceptent le devis et autorisent M le Maire à signer tous les documents y afférents (17 POUR).

Madame CONDAMINE suggère de nommer un responsable de l'entretien du matériel.

### IX. REGLEMENT INTERIEUR CANTINE-GARDERIE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame LANGHAM.

Cette dernière rappelle aux membres qu'ils ont eu en leur possession lors de l'envoi de la notice explicative le détail du règlement.

Il est donc demandé aux membres de donner leurs avis et/ou remarques.

Monsieur RUFFIN explique son point de vue sur le fait de la majoration de 12.50€ si l'enfant n'a pas été inscrit. Madame LANGHAM en a conscience tout comme les autres membres néanmoins ceci est dû aux nombreux abus de parents chaque année.

Madame CONDAMINE s'absente un moment.

Madame REHABI suggère d'ajouter comme pour l'ancien règlement intérieur (à l'endroit du coupon à retourner) le nom avec la signature de l'enfant, cela le responsabilisant davantage.

Les membres adoptent le règlement ainsi retouché (16 POUR) et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

## X. DELIBERATION SUR LES TARIFS 2020/2021.

Madame LANGHAM poursuit l'explication au sujet des tarifs.

- tarification des salles : le conseil décide de ne pas augmenter les tarifs salle, énergie, location de tables et chaises (17 POUR)

- tarification de la cantine : Madame LANGHAM rappelle qu'un appel d'offres a été lancé fin mai sur les prestataires de cantine. Seul API/LYS restauration a répondu.

→ Après avis de la commission, la CAO a donc retenu ce prestataire. Une augmentation de 0.20 centimes a été notée. Seule l'augmentation d'API/LYS restauration a été répercutée.

	TARIF
1er et 2ème enfant	4,50 €
3ème et plus	3,50 €
PAI	2,20 €
Tarif majoré	12,50 €

Le coût du repas par le prestataire est de 2.37€ TTC à cela il faut ajouter le coût des charges qui varie selon le nombre de repas.

→ une proposition est présentée au conseil (16 POUR – 1 ABSTENTION)

→ Monsieur DURIER revient sur cet événement, il souhaite s'abstenir du vote, non pas en rapport avec le travail fourni ni la qualité mais il ne veut plus par exemple que le personnel communal soit mis à disposition de l'école Jeanne d'Arc

→ Lors de la commission « vie scolaire » Mesdames CONDAMINE et REHABI ont proposé d'écrire un article dans la gazette municipale afin d'expliquer les différents tarifs du périscolaire

- tarification garderie : pas de mouvement, la tarification reste inchangée (17 POUR)

- tarification centre aéré : le conseil préfère reporter ce vote et revoir les coûts dans leur globalité

- tarification du club ados : pas de mouvement, la tarification reste inchangée (17 POUR)

- tarification cimetièrre : Mme BERTRAND pense qu'il est souhaitable de remettre ce dossier au prochain conseil d'autant que le règlement intérieur sera à débattre.

- tarification photocopies : pas de mouvement, la tarification reste inchangée (17 POUR)

## XI. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme Langham explique que la commission « vie associative » a reçu les présidents des associations les 7 et 8 septembre. Il en résulte une grande crainte liée à la crise sanitaire, une baisse des effectifs et des protocoles très lourds à mettre en place.

Il est noté que l'Apel Jeanne d'Arc n'a pas renvoyé son dossier.

L'ensemble des montants validés par la commission est présenté au conseil.

AJN FOOT : 3000 €

AJN ZUMBA : 1230 €

AMICALE LAÏQUE : 1500 €

APE MARIE CURIE : 750 €

COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS : 350 €

ANIMATIONS NEUVILLOISES 7500 €

JUJITSU TRADITIONNEL : 560 €

HARMONIE : 880 €

APE MUSIC ARTOIS : 150 €

LE RUCHER NEUVILLOIS : 500 €

Les associations KTT Méditation et la chasse bénéficient d'une mise à disposition de salle. La Marpa quant à elle, bénéficie de la mise à disposition de salle ainsi que la tonte des espaces par le service technique de la commune.

**Les membres passent au vote : 14 POUR (3 personnes se sont retirées du vote du fait de leur implication dans l'une ou l'autre des associations).**

## XII. ACHAT DU NEBULISATEUR

Madame LANGHAM depuis le début de la crise sanitaire jongle avec les protocoles à mettre à jour au niveau du personnel, les animateurs et le service entretien.

L'achat du nébulisateur permettrait un gain de temps au vu des surfaces à désinfecter dû à la reprise de l'école et des associations.

Trois devis sont présentés avec de caractéristiques techniques détaillées.

Le devis d'Amazon en ressort beaucoup moins cher avec les mêmes caractéristiques. De ce fait il est suggéré l'achat de deux nébulisateurs, un pour

l'école, le stade, un second pour la maison des associations et le local de l'ancien Proxy.

Au vu du coût, il est suggéré de l'achat de 2 nébulisateurs **Les membres après en avoir débattu acceptent le devis AMAZON et autorisent M le Maire à signer tous les documents y afférents (17 POUR).**

### **XIII. RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE**

Monsieur le Maire reprend la parole en détaillant un courrier de la Préfecture nous enjoignant à renouveler les membres des commissions de contrôle des listes électorales.

Nous devons comme pour la CCID leur faire parvenir un tableau dans lequel nous aurons inscrit des membres.

Il faut 3 conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau et 2 conseillers appartenant à la deuxième liste.

Nous avons déjà :

Les 3 personnes de la liste générale : M le Maire – Monsieur François LEGAY – Monsieur Philippe GOURGUECHON

Deux autres personnes de la liste opposée : Madame Aymie CLEMENT – Monsieur Grégory VEGA.

**Les membres acceptent le listing ainsi établi et autorisent M le Maire à signer tous les documents y afférents (17 POUR).**

### **XIV. STRATEGIE DE COMMUNICATION ET VALIDATION POUR LE DEVIS DU SITE INTERNET**

Monsieur le Maire prend la parole et souligne le remarquable travail effectué par la commission communication.

Il a déposé une gazette à la CUA qui a été lu avec attention et très appréciée.

M DUPUIS félicite à son tour ses collaborateurs pour la qualité du travail et les échanges constructifs de la commission.

Il explique la méthode de travail de la commission sur la plate-forme de communication collaborative qui leur a permis d'échanger plus rapidement et il présente l'application SLACK.

- Le logo va changer pour la communication. Le blason subsistera pour les courriers officiels mais on utilisera le nouveau logo (charte graphique) pour notre communication à la population (à voir avec le secrétariat).

- Création du nouveau site internet plus actuel et adaptable à la l'utilisation (téléphone, tablette...) d'aujourd'hui. Notre site actuel est plus visité car plus fourni en éléments avec une mise jour régulièrement
- Une démarche est en cours pour récupérer le nom de domaine du site actuel pour la mairie.
- Faire une page Facebook mairie : Avoir une communication instantanée, **une communication officielle qui viendra de la mairie** avec une charte de « bonne conduite » pour les visiteurs de la page.
- Développer la communication de Neuville avec la presse, la CUA, les entreprises et les divers partenaires.

Mme BERTRAND suggère un onglet « astuces » pour la gazette.

M DUPUIS présente les devis pour la création du nouveau site de la mairie et celui de l'entreprise DIGISTART basée à la Citadelle d'Arras est plébiscité.

**Les membres acceptent le devis ainsi établi et autorisent M le Maire et M. DUPUIS à signer tous les documents y afférents (Vote à l'unanimité 17 POUR).**

## **XV. DEVIS SUPPLEMENTAIRES AJOUTES**

- **RACCORDEMENT ORANGE** : Monsieur FOURNIER présente le devis de fourniture ORANGE pour l'accès au réseau rue du 8 mai (fibre) 1422.70€ - **les membres acceptent le devis ainsi établi et autorisent M le Maire à signer tous les documents y afférents (17 POUR).**

- **ETUDE DE SOL** : la société Apogéo pour faire un sondage de 10 mètres de profondeur sur les 28 massifs pour 15 120€ TTC **les membres acceptent le devis ainsi établi et autorisent M le Maire à signer tous les documents y afférents (17 POUR).**

## **XVI. POINTS DIVERS**

- Monsieur le Maire donne l'information sur la toute prochaine arrivée de la plaque dans la salle d'honneur qui portera donc son nom Monsieur Donald BROWARSKI.

Elle sera dévoilée le 11 novembre (sauf si la crise sanitaire perdure).

M DUPUIS contactera la famille afin d'avoir leur accord pour mettre à l'honneur M BROWARSKI sur la prochaine gazette.

- Monsieur DELREUX fait un bilan positif de la rentrée de l'école de musique avec l'embauche de quatre professeurs et l'inscription de plusieurs nouveaux jeunes musiciens. Cependant il s'inquiète de la baisse significative des effectifs de la commune de Maroeuil.

- Monsieur DURIER intervient :

1. Réfléchir au relais du comité du centenaire éventuellement sur un mode associatif en lien avec village patrimoine, de manière à avoir avec un interlocuteur bien identifié , poursuivre notre travail de patrimoine, de mémoire et d 'histoire locale.
2. Relance des consultations pour les travaux de réparation et de consolidation des plaques ex-voto dans le chœur de l'église.
3. L'école Jeanne d'Arc est un bâtiment magnifique d'un point de vue architectural style nouveau siècle en art déco.

L'entretien de la façade ne fait vraiment pas honneur à la qualité architecturale de l'édifice qui d'ailleurs se dégrade depuis quelques années.

Fin de réunion vers 23h30.